



Référentiel Officiel

Fourni par Educentre, le copilote des apprenants
et des professionnels de la formation

<https://educentre.fr>

REFERENTIEL D'EVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Menuisier agenceur

Niveau 3

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAg	RE	TP-00288	06	10/02/2022	02/03/2023	1/42

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Menuisier agenceur

Sigle du titre professionnel : MAg

Niveau : 3 (Cadre national des certifications 2019)

Code(s) NSF : 234s - Fabrication, pose en menuiserie et charpente ; fabrication de meubles-

Code(s) ROME : H2206

Formacode : 22415, 22416, 22404

Date de l'arrêté : 03/02/2022

Date de parution au JO de l'arrêté : 10/02/2022

Date d'effet de l'arrêté : 21/10/2022

2. Modalités d'évaluation générales des titres professionnels

Les modalités d'évaluation des titres professionnels sont définies par l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le référentiel d'évaluation (RE) comme constitutive de la session du titre, du certificat de compétences professionnelles (CCP) ou du certificat complémentaire de spécialisation (CCS), est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury et le centre organisateur.

L'aménagement de la session d'examen pour les candidats en situation de handicap pourra s'appuyer sur le guide pratique d'aménagement des sessions d'examen disponible à l'adresse suivante : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/certification-competences-pro/titres-professionnels-373014> , rubrique textes réglementaires/documents techniques.

La proposition d'aménagement de la session d'examen est mise en œuvre en lien avec la DDETS concernée.

3 Dispositif d'évaluation spécifique pour la session du titre professionnel MAg

Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou d'un parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau 3.1 « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès au titre professionnel par capitalisation de CCP sont évaluées par un jury au vu du livret de certification et d'un entretien destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAg	RE	TP-00288	06	10/02/2022	02/03/2023	3/42

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Établir un processus de fabrication en agencement intérieur. Fabriquer sur mesure des éléments d'un agencement intérieur en bois massif. Fabriquer le mobilier d'un agencement intérieur de forme simple en panneaux dérivés du bois. Réaliser une finition par pulvérisation sur le mobilier d'un agencement intérieur. Préparer et organiser l'exécution des travaux de pose et d'installation d'un agencement intérieur. Poser et installer des éléments mobiliers d'un agencement intérieur. Produire des plans d'exécutions et établir des nomenclatures pour un mobilier d'agencement intérieur.	15 h 20 min	Six parties indépendantes. Partie n°01 : A partir d'un dossier technique, produire des plans d'exécutions et établir des nomenclatures pour un mobilier d'agencement intérieur. Partie n°02 : A partir d'un dossier technique, établir une analyse de fabrication d'un élément mobilier d'un agencement intérieur. Partie n° 03 : A partir d'un dossier technique, poser et installer un élément mobilier d'un agencement intérieur. Partie n°04 : A partir d'un dossier technique, fabriquer et assembler un élément mobilier d'un agencement intérieur en bois massif. Partie n°05 : A partir d'un dossier technique, fabriquer et monter un élément mobilier d'un agencement intérieur en panneaux. Partie n°06 : Effectuer les gestes professionnels pour une pulvérisation pistolet.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Effectuer une maintenance de premier niveau sur des outils de production en agencement intérieur. Préparer le mobilier d'un agencement intérieur en vue de sa finition. Installer et raccorder des équipements sanitaires d'un agencement intérieur. Installer et raccorder des équipements électriques et électroménagers d'un agencement intérieur. Effectuer des relevés sur chantier pour un agencement intérieur.	01 h 00 min	Le candidat répond par écrit à un questionnaire à choix multiples.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	16 h 40 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon), et ses chaussures de sécurité.

Pour respecter la conformité du plateau technique et éviter une attente aux machines, les sujets sont effectués dans l'ordre chronologique suivant :

Pour tous les candidats en simultanée en présence d'un surveillant d'examen.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAg	RE	TP-00288	06	10/02/2022	02/03/2023	4/42

Partie n°01 d'une durée de 02 h 00 min.

À partir d'un dossier technique, produire des plans d'executions et établir des nomenclatures pour un mobilier d'agencement intérieur :

- Produire un plan de fabrication pour un mobilier d'agencement intérieur.
- Renseigner des nomenclatures pièces et quincailleries pour un mobilier d'agencement intérieur.
- Imprimer les productions attendues.

Pour l'ensemble de sa production, le candidat utilise un logiciel bureautique (tableur), et un logiciel de dessin assisté par ordinateur.

Partie n°02 d'une durée de 01 h 00 min.

À partir d'un dossier technique, établir une analyse de fabrication d'un élément mobilier d'un agencement intérieur :

- Sur des plans, repérer et analyser chaque pièce pour en connaître toutes les phases d'usinage.
- Classer les phases dans l'ordre chronologique et déterminer les différentes opérations.
- Identifier les machines stationnaires et portatives.
- Déterminer les outils de coupe (forme, profil) et définir le positionnement et leur réglage (côtes d'usinage, tolérances).

Pour l'ensemble de sa production, le candidat utilise des documents types mis à sa disposition.

Pour respecter la conformité du plateau technique et éviter une attente aux machines, les épreuves sont divisées en 2 groupes par tirage au sort en présence d'un surveillant d'examen.

Partie n°03 d'une durée de 03 h 00 min.

À partir d'un dossier technique, poser et installer un élément mobilier d'un agencement intérieur :

- Effectuer une liste de matériels, d'équipements d'outillages essentielles à la pose et l'installation.
- Préparer de menues pièces pour répondre aux spécificités du chantier.
- Effectuer la réception du support et renseigner la fiche associée à cette opération.
- Implanter, positionner et régler les niveaux et aplombs d'un élément d'agencement intérieur.
- Adapter et ajuster les éléments de type : fileur, plan de travail, crédence, etc.
- Plaquer / affleurer des chants sans défaut de planéité, d'éclats, de rayures, ou d'irrégularités.
- Effectuer l'installation et le réglage des équipements, des accessoires et des organes en rotation ou en translation (ex : porte, tiroir), et assurer les dernières finitions.
- Vérifier les réglages et alignements des portes ou de tiroirs afin que ceci n'engendre pas de désordre de type désaffleure, jeu irrégulier, difficulté d'ouverture, etc.
- Réaliser le nettoyage du chantier et l'évacuation des déchets.

Partie n°04 d'une durée de 03 h 00 min.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAg	RE	TP-00288	06	10/02/2022	02/03/2023	5/42

À partir d'un dossier technique, fabriquer et assembler un élément mobilier d'un agencement intérieur en bois massif :

- Analyser et exploiter les différents documents de fabrication.
- Liaisonner des pièces entre-elles par ajouts de composants ou de quincailleries spécifiques et vérifier l'ajustage et l'affleurement des arasements (vis, assembleurs, lamelles d'assemblage, tourillons, etc.).
- Usiner des pièces en respectant les positions, les dimensions, les tolérances et la géométrie définies sur les documents de fabrication.
- Monter et stocker l'élément mobilier d'un agencement intérieur en bois massif en attente de finition.

Pour tous les candidats en simultané en présence du jury.

Partie n°05 d'une durée de 06 h 00 min.

À partir d'un dossier technique, fabriquer et monter un élément mobilier d'un agencement intérieur en panneaux.

- Calibrer, percer, défoncer et profiler des pièces en respectant les positions, les dimensions, les tolérances et la géométrie définies sur les documents de fabrication.
- Liaisonner des pièces entre-elles par ajouts de composants et de quincailleries spécifiques et en vérifier l'ajustage et l'affleurement.
- Positionner des organes de rotation, de condamnation ou de translation mentionnés dans les documents de fabrication.
- Débitier, encoller et affleurer des panneaux décors ou stratifiés sans défaut de planéité et sans créer d'éclats de rayures, ou d'irrégularités.
- Monter un élément d'agencement intérieur.

Les candidats effectuent la mise en situation les uns après les autres en présence du jury.

Partie n°06 d'une durée de 00 h 20 min.

Face au jury le candidat effectue les gestes professionnels pour une pulvérisation pistolet.

Ce temps permet au jury d'observer et d'évaluer la maîtrise des gestes professionnels.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire professionnel est organisé en simultané pour tous les candidats.

Le questionnaire professionnel porte sur :

- Les relevés effectués sur chantier pour un agencement intérieur.
- La maintenance de premier niveau sur des outils de production en agencement intérieur.
- La préparation d'un élément mobilier d'un agencement intérieur en vue de sa finition.
- L'installation et le raccordement des équipements sanitaires à usage privé ou professionnel.
- L'installation et le raccordement des équipements électriques et électroménagers à usage privé ou professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAg	RE	TP-00288	06	10/02/2022	02/03/2023	6/42

Le questionnaire professionnel est composé d'une trentaine de questions.

Précisions pour le candidat VAE :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon), et ses chaussures de sécurité.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAg	RE	TP-00288	06	10/02/2022	02/03/2023	7/42

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Fabriquer des éléments d'un agencement intérieur à usage privé ou professionnel.					
Effectuer des relevés sur chantier pour un agencement intérieur.	Le croquis respecte les proportions. Les relevés dimensionnels et géométriques reportés permettent une exploitation postérieure. La description de l'espace à agencer est précise et les paramètres du support (nature, état, rectitude, etc.), sont pris en compte. Les conditions d'accès et autres singularités sont précisées.	☐	☐	☒	☐
Produire des plans d'exécutions et établir des nomenclatures pour un mobilier d'agencement intérieur.	Les plans respectent le cahier des charges et permettent de lancer la production. La nomenclature pièces est traitée dans sa totalité. La nomenclature quincailleries est abordée de manière complète et sans rien oublier.	☒	☐	☐	☐
Effectuer une maintenance de premier niveau sur des outils de production en agencement intérieur.	Un entretien régulier des machines permet un fonctionnement garantissant la production et la sécurité. Sur une machine laissant apparaître un dysfonctionnement, la cause est correctement identifiée et signalée. La vérification des dispositifs de sécurité est effectuée et d'éventuelles anomalies rencontrées au cours de ces contrôles sont signalées. Les outils de coupe, fers, contre-fers et plaquettes sont régulièrement contrôlés. Le lieu de travail et de circulation entre les machines est maintenu propre.	☐	☐	☒	☐
Établir un processus de fabrication en agencement intérieur.	L'analyse de fabrication respecte les moyens de production et les phases, sous-phases et opérations sont clairement définies. Le choix, le positionnement et le réglage des outils de coupe sont adaptés à l'usinage attendu et les moyens de contrôle sont identifiés. Le processus de fabrication est exploitable par un tiers.	☒	☐	☐	☐

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAg	RE	TP-00288	06	10/02/2022	02/03/2023	8/42

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Fabriquer sur mesure des éléments d'un agencement intérieur en bois massif.	La liaison des pièces respecte les positions, les dimensions, les tolérances et la géométrie définies dans les documents de fabrication. L'usinage des pièces respecte les positions, les dimensions, les tolérances et la géométrie définies dans les documents de fabrication. L'ouvrage respecte les caractéristiques dimensionnelles et géométriques demandées. L'absence de rayures, de chocs, de colles et de traces diverses permet l'application d'une finition.	☒	☐	☐	☐
Fabriquer le mobilier d'un agencement intérieur de forme simple en panneaux dérivés du bois.	Le choix des outils de coupe est conforme aux formes et profils définis dans le document de fabrication. Le montage, le positionnement et le réglage des outils de coupe respectent les positions, les dimensions, les tolérances et la géométrie définies sur les plans. Les gestes, postures et équipements de protection individuelle sont adaptés à la situation de travail. Les dispositifs de captage des systèmes d'aspiration industriels fixes ou mobiles sont régulièrement vérifiés.	☒	☐	☐	☐
Préparer et réaliser des finitions courantes sur le mobilier d'un agencement intérieur à usage privé ou professionnel.					
Préparer le mobilier d'un agencement intérieur en vue de sa finition.	Le contrôle permet le traitement des non-conformités. Le choix des abrasifs et matériels permet d'atteindre le niveau de qualité demandé. Le ponçage respecte la gestuelle et les conditions des règles d'hygiène et de sécurité. Le nettoyage du poste de travail et de son environnement est effectué.	☐	☐	☒	☐

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAG	RE	TP-00288	06	10/02/2022	02/03/2023	9/42

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser une finition par pulvérisation sur le mobilier d'un agencement intérieur.	Les consignes d'application spécifiées sur les fiches techniques sont respectées. L'application par pulvérisation est conforme tant à plat que sur des volumes. L'égrenage entre couches est soigneusement effectué. Les temps de séchage et de recouvrement sont respectés. L'aspect final est recevable en regard du cahier des charges. Les outils et matériels sont nettoyés et rangés après utilisation. Les déchets sont triés et évacués selon leur classe.	☒	☐	☐	☐
Poser et installer des équipements et éléments mobiliers d'un agencement intérieur à usage privé ou professionnel.					
Préparer et organiser l'exécution des travaux de pose et d'installation d'un agencement intérieur.	La liste des matériels, des équipements et des outillages nécessaires aux travaux de pose et d'installation est exhaustive. La préparation de menues pièces (bois, panneaux dérivés), répond aux spécificités et aux exigences propres à chaque chantier.	☒	☐	☐	☐
Poser et installer des éléments mobiliers d'un agencement intérieur.	L'appréciation des supports est correctement effectuée. L'implantation, le positionnement, l'alignement, les niveaux, les aplombs et le liaisonnage des éléments de structures d'un agencement intérieur sont correctement effectués. Les fixations des éléments de structures d'un agencement intérieur sont adaptées à la nature du support. Les fileurs, plinthes, corniches, etc. ne laissent pas apparaître d'imperfections.	☒	☐	☐	☐
Installer et raccorder des équipements sanitaires d'un agencement intérieur.	L'implantation, l'orientation, le centrage, l'étanchéité des équipements sont respectés et ne laissent pas apparaître des rayures, marques ou salissures. Les procédures d'installation et de raccordement sont conformes aux normes et réglementations en vigueur. Les procédures de contrôle sont respectées et permettent d'assurer la mise en service.	☐	☐	☒	☐

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAg	RE	TP-00288	06	10/02/2022	02/03/2023	10/42

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Installer et raccorder des équipements électriques et électroménagers d'un agencement intérieur.	L'implantation, l'orientation, le centrage, l'étanchéité des équipements sont respectés et ne laissent pas apparaître des rayures, marques ou salissures. Les procédures d'installation et de raccordement sont conformes aux normes et réglementations en vigueur. Les procédures de contrôle sont respectées et permettent d'assurer la mise en service.	☐	☐	☒	☐
Obligations réglementaires le cas échéant : Sans objet					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAg	RE	TP-00288	06	10/02/2022	02/03/2023	11/42

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Respecter des règles et des procédures	Effectuer des relevés sur chantier pour un agencement intérieur. Effectuer une maintenance de premier niveau sur des outils de production en agencement intérieur. Établir un processus de fabrication en agencement intérieur. Fabriquer le mobilier d'un agencement intérieur de forme simple en panneaux dérivés du bois. Fabriquer sur mesure des éléments d'un agencement intérieur en bois massif. Installer et raccorder des équipements électriques et électroménagers d'un agencement intérieur. Installer et raccorder des équipements sanitaires d'un agencement intérieur. Poser et installer des éléments mobiliers d'un agencement intérieur. Préparer et organiser l'exécution des travaux de pose et d'installation d'un agencement intérieur. Préparer le mobilier d'un agencement intérieur en vue de sa finition. Réaliser une finition par pulvérisation sur le mobilier d'un agencement intérieur.
Mettre en oeuvre une démarche de résolution de problème	Produire des plans d'exécutions et établir des nomenclatures pour un mobilier d'agencement intérieur.

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre MAg

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 06 h 40 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury n'est pas présent pendant le questionnaire professionnel.

Mise en situation professionnelle :

Le jury est présent pour la **partie n°05** de la mise en situation professionnelle et observe le candidat.

Le jury est présent pour la **partie n°06** de la mise en situation professionnelle et observe le candidat.

Le jury n'intervient pas auprès du candidat lors du déroulement de la mise en situation professionnelle.

À la suite de la **partie n°06** de la mise en situation professionnelle, le jury évalue le candidat.

Une fois toutes les évaluations réalisées le jury mène l'entretien final avec le candidat.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAg	RE	TP-00288	06	10/02/2022	02/03/2023	12/42

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Un surveillant d'examen est présent pendant toute la durée du questionnaire professionnel.

Un surveillant d'examen est présent pendant les quatre premières parties de la mise en situation professionnelle.

Le surveillant d'examen garantit l'absence de fraudes, notamment en veillant au respect des conditions suivantes :

- les échanges oraux et via le réseau informatique entre les candidats sont respectivement interdits et bloqués.
- les téléphones, smartphones, tablettes et périphériques de stockage (hormis celui fourni par l'organisateur), sont interdits.

Un référent prévention est chargé de la sécurité et il est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle. Cette mission peut être exercée par toute personne disposant des compétences requises, à défaut, par le formateur des candidats issus du parcours de formation et connaissant les installations, équipements et matériels mis à la disposition des candidats. En cas de non-respect d'une règle élémentaire de sécurité, il interrompt l'opération en cours et alerte le responsable de session. Le référent prévention ne communique en aucun cas avec le jury et les candidats.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAg	RE	TP-00288	06	10/02/2022	02/03/2023	13/42

REFERENTIEL D'EVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Menuisier agenceur

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAg	RE	TP-00288	06	10/02/2022	02/03/2023	15/42

CCP

Fabriquer des éléments d'un agencement intérieur à usage privé ou professionnel.

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Établir un processus de fabrication en agencement intérieur. Fabriquer sur mesure des éléments d'un agencement intérieur en bois massif. Fabriquer le mobilier d'un agencement intérieur de forme simple en panneaux dérivés du bois. Produire des plans d'exécutions et établir des nomenclatures pour un mobilier d'agencement intérieur.	11 h 00 min	Quatre parties indépendantes. Partie n°01 : A partir d'un dossier technique, produire des plans d'exécutions et établir des nomenclatures pour un mobilier d'agencement intérieur. Partie n°02 : A partir d'un dossier technique, établir une analyse de fabrication d'un élément mobilier d'un agencement intérieur. Partie n° 03 : A partir d'un dossier technique, fabriquer et monter un élément mobilier d'un agencement intérieur en bois massif. Partie n°04 : A partir d'un dossier technique, fabriquer et monter un élément mobilier d'un agencement intérieur en panneaux.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Établir un processus de fabrication en agencement intérieur.	00 h 20 min	L'entretien technique porte sur le processus de fabrication.
▪ Questionnaire professionnel	Effectuer une maintenance de premier niveau sur des outils de production en agencement intérieur. Effectuer des relevés sur chantier pour un agencement intérieur.	00 h 10 min	Le candidat répond par écrit à un questionnaire à choix multiples.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAG	RE	TP-00288	06	10/02/2022	02/03/2023	17/42

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	11 h 30 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon), et ses chaussures de sécurité.

La mise en situation professionnelle est organisée en simultanée pour tous les candidats.

A la fin du temps imparti, le candidat remet au surveillant l'ensemble de sa production et dossiers mis à sa disposition.

Pour tous les candidats en simultanée en présence d'un surveillant d'examen.

Pour respecter la conformité du plateau technique et éviter une attente aux machines, les sujets sont effectués dans l'ordre chronologique suivant :

Partie n°01 d'une durée de 02 h 00 min.

À partir d'un dossier technique, produire des plans d'executions et établir des nomenclatures pour un mobilier d'agencement intérieur :

- Produire un plan de fabrication pour un mobilier d'agencement intérieur.
- Renseigner une nomenclature pièces et quincailleries pour un mobilier d'agencement intérieur.
- Imprimer les productions attendues.

Pour l'ensemble de sa production, le candidat utilise un logiciel bureautique (tableur), et un logiciel de dessin assisté par ordinateur.

Partie n°02 d'une durée de 01 h 00 min.

À partir d'un dossier technique, établir une analyse de fabrication d'un élément mobilier d'un agencement intérieur :

- Sur des plans, repérer et analyser chaque pièce pour en connaître toutes les phases d'usinage.
- Classer les phases dans l'ordre chronologique et déterminer les différentes opérations.
- Identifier les machines stationnaires et portatives.
- Déterminer les outils de coupe (forme, profil) et définir le positionnement et leur réglage (côtes d'usinage, tolérances).

Pour l'ensemble de sa production, le candidat utilise des documents types mis à sa disposition.

Pour respecter la conformité du plateau technique et éviter une attente aux machines, les épreuves sont divisées en 2 groupes par tirage au sort en présence d'un surveillant d'examen.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAg	RE	TP-00288	06	10/02/2022	02/03/2023	18/42

Partie n°03 d'une durée de 04 h 00 min.

À partir d'un dossier technique, fabriquer et monter un élément mobilier d'un agencement intérieur en bois massif :

- Analyser et exploiter les différents documents de fabrication.
- Liaisonner des pièces entre-elles par ajouts de composants ou de quincailleries spécifiques et vérifier l'ajustage et l'affleurage des arasements (vis, Domino, tourillons, etc.).
- Usiner des pièces en respectant les positions, les dimensions, les tolérances et la géométrie définies sur les documents de fabrication.
- Monter et stocker l'élément mobilier d'un agencement intérieur en bois massif en attente de finition.

Partie n°04 d'une durée de 04 h 00 min.

À partir d'un dossier technique, fabriquer et monter un élément mobilier d'un agencement intérieur en panneaux.

- Calibrer, percer, défoncer et profiler des pièces en respectant les positions, les dimensions, les tolérances et la géométrie définies sur les documents de fabrication.
- Liaisonner des pièces entre-elles par ajouts de composants et de quincailleries spécifiques et en vérifier l'ajustage et l'affleurage.
- Positionner des organes de rotation, de condamnation ou de translation mentionnés dans les documents de fabrication.
- Débitier, encoller et affleurer des panneaux décors ou stratifiés sans défaut de planéité et sans créer d'éclats de rayures, ou d'irrégularités.
- Monter un élément d'agencement intérieur.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique d'une durée de 00 h 20 min est réalisé de manière individuelle et se déroule dans une salle dédiée et neutre. Le jury consulte le processus de fabrication avant de mener l'entretien technique avec le candidat.

Lors de cet entretien technique :

- Le candidat présente sa production au jury.
- Pendant cette présentation, le jury est amené à interroger le candidat.
- L'entretien technique permet au jury d'accéder au raisonnement professionnel du candidat.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAg	RE	TP-00288	06	10/02/2022	02/03/2023	19/42

Le questionnaire professionnel est organisé en simultané pour tous les candidats.

Le questionnaire professionnel porte sur la maintenance de premier niveau des outils de production en agencement intérieur et les relevés sur chantier.

Le questionnaire professionnel est composé d'une dizaine de questions.

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Fabriquer des éléments d'un agencement intérieur à usage privé ou professionnel.

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 20 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury n'est pas présent pendant le questionnaire professionnel et la mise en situation professionnelle.

Le jury est présent pour l'entretien technique.

A l'issue du questionnaire professionnel et de la mise en situation professionnelle :

- Le jury corrige le questionnaire professionnel et la mise en situation professionnelle.
- Le jury consulte le processus de fabrication et mène ensuite l'entretien technique avec le candidat en dehors de toute autre présence.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Un surveillant d'examen est présent pendant toute la durée du questionnaire professionnel et de la mise en situation professionnelle.

Le surveillant d'examen garantit l'absence de fraudes, notamment en veillant au respect des conditions suivantes : les échanges oraux, téléphones, smartphones et tablettes sont interdits.

Un référent prévention chargée de la sécurité est présent pendant toute la durée de la Mise en situation professionnelle. Cette mission peut être exercée par toute personne disposant des compétences requises, à défaut, par le formateur des candidats issus du parcours de formation et connaissant les installations, équipements et matériels mis à la disposition des candidats. En cas de non-respect d'une règle élémentaire de sécurité, il interrompt l'opération en cours et alerte le responsable de session. Le référent prévention ne communique en aucun cas avec le jury et les candidats.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAg	RE	TP-00288	06	10/02/2022	02/03/2023	20/42

CCP

Préparer et réaliser des finitions courantes sur le mobilier d'un agencement intérieur à usage privé ou professionnel.

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Réaliser une finition par pulvérisation sur le mobilier d'un agencement intérieur.	00 h 20 min	Face au jury le candidat effectue les gestes professionnels d'une pulvérisation pistolet. Ce temps permet au jury d'observer et d'évaluer la maîtrise des gestes professionnels.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Préparer le mobilier d'un agencement intérieur en vue de sa finition.	00 h 20 min	Le jury questionne le candidat sur la préparation d'un élément mobilier d'un agencement intérieur ouvrage en vue d'une finition par pulvérisation.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		00 h 40 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAg	RE	TP-00288	06	10/02/2022	02/03/2023	21/42

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon), et ses chaussures de sécurité.

Important : Pour respecter la conformité du plateau technique, les candidats effectuent les uns après les autres la mise en situation en présence du jury.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique est réalisé de manière individuelle et se déroule dans une salle dédiée et neutre.

L'entretien technique se fait après la mise en situation professionnelle.

Le jury questionne le candidat sur le traitement des non-conformités, le choix des abrasifs et des matériels et les techniques de ponçage.

L'entretien technique permet au jury d'accéder au raisonnement professionnel du candidat.

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Préparer et réaliser des finitions courantes sur le mobilier d'un agencement intérieur à usage privé ou professionnel.

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 40 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pour la mise en situation professionnelle pour observer le candidat.

Le jury n'intervient pas auprès du candidat lors du déroulement de la mise en situation professionnelle.

À la suite de la mise en situation professionnelle, le jury évalue le candidat.

Le jury mène l'entretien technique avec le candidat en dehors de toute autre présence.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAg	RE	TP-00288	06	10/02/2022	02/03/2023	22/42

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Un référent prévention chargée de la sécurité est présent pendant toute la durée de la Mise en situation professionnelle. Cette mission peut être exercée par toute personne disposant des compétences requises, à défaut, par le formateur des candidats issus du parcours de formation et connaissant les installations, équipements et matériels mis à la disposition des candidats. En cas de non-respect d'une règle élémentaire de sécurité, il interrompt l'opération en cours et alerte le responsable de session. Le référent prévention ne communique en aucun cas avec le jury et les candidats.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAg	RE	TP-00288	06	10/02/2022	02/03/2023	23/42

CCP

Poser et installer des équipements et éléments mobiliers d'un agencement intérieur à usage privé ou professionnel.

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Préparer et organiser l'exécution des travaux de pose et d'installation d'un agencement intérieur. Poser et installer des éléments mobiliers d'un agencement intérieur.	03 h 00 min	A partir d'un dossier technique, poser et installer un élément mobilier d'un agencement intérieur.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Préparer et organiser l'exécution des travaux de pose et d'installation d'un agencement intérieur.	00 h 20 min	L'entretien technique porte sur la préparation et l'organisation de la pose et l'installation d'un élément mobilier d'un agencement intérieur.
▪ Questionnaire professionnel	Installer et raccorder des équipements sanitaires d'un agencement intérieur. Installer et raccorder des équipements électriques et électroménagers d'un agencement intérieur.	00 h 20 min	Le candidat répond par écrit à un questionnaire à choix multiples.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		03 h 40 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAg	RE	TP-00288	06	10/02/2022	02/03/2023	25/42

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon), et ses chaussures de sécurité.

La mise en situation professionnelle est organisée en simultanée pour tous les candidats.

A la fin du temps imparti, le candidat remet au surveillant l'ensemble des dossiers mis à sa disposition.

À partir d'un dossier technique :

- Effectuer une liste de matériels, d'équipements d'outillages essentielles à l'installation.
- Préparer de menues pièces pour répondre aux spécificités du chantier.
- Effectuer la réception du support et renseigner la fiche associée à cette opération.
- Implanter, positionner et régler les niveaux et aplombs d'un élément d'agencement intérieur.
- Adapter et ajuster les éléments de type : fileur, plan de travail, crédence, etc.
- Plaquer / affleurer de chants sans défaut de planéité, d'éclats, de rayures, ou d'irrégularités.
- Effectuer l'installation et le réglage des équipements, des accessoires et des organes en rotation ou en translation (ex : porte, tiroir), et assurer les dernières finitions.
- Vérifier les réglages et alignements des portes ou de tiroirs afin que ceci n'engendre pas de désordre de type désaffleure, jeu irrégulier, difficulté d'ouverture, etc.
- Réaliser le nettoyage du chantier et l'évacuation des déchets.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique est réalisé de manière individuelle et se déroule dans une salle dédiée et neutre.

L'entretien technique se fait après la mise en situation professionnelle.

Le jury questionne le candidat sur la liste de matériels, d'équipements et d'outillages essentiels à l'installation, la préparation de menues pièces et l'appréciation des supports.

L'entretien technique permet au jury d'accéder au raisonnement professionnel du candidat.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire professionnel est organisé en simultanée pour tous les candidats.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAg	RE	TP-00288	06	10/02/2022	02/03/2023	26/42

Le questionnaire professionnel porte sur :

- L'installation et le raccordement des équipements sanitaires à usage privé ou professionnel.
- L'installation et le raccordement des équipements électriques et électroménagers à usage privé ou professionnel.

Le questionnaire professionnel est composé d'une dizaine de questions.

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Poser et installer des équipements et éléments mobiliers d'un agencement intérieur à usage privé ou professionnel.

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 20 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury n'est pas présent pendant le questionnaire professionnel et la mise en situation professionnelle.

Le jury est présent pour l'entretien technique.

A l'issue du questionnaire professionnel et de la mise en situation professionnelle, le jury corrige le questionnaire professionnel et la mise en situation professionnelle.

Le jury mène l'entretien technique avec le candidat en dehors de toute autre présence.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Un surveillant d'examen est présent pendant toute la durée du questionnaire professionnel et de la mise en situation professionnelle.

Le surveillant d'examen garantit l'absence de fraudes, notamment en veillant au respect des conditions suivantes : les échanges oraux, téléphones, smartphones et tablettes sont interdits.

Un référent prévention chargée de la sécurité est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle. Cette mission peut être exercée par toute personne disposant des compétences requises, à défaut, par le formateur des candidats issus du parcours de formation et connaissant les installations, équipements et matériels mis à la disposition des candidats. En cas de non-respect d'une règle élémentaire de sécurité, il interrompt l'opération en cours et alerte le responsable de session. Le référent prévention ne communique en aucun cas avec le jury et les candidats.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAg	RE	TP-00288	06	10/02/2022	02/03/2023	27/42

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Menuisier agenceur

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Une salle comprenant l'ensemble des postes de travail informatiques des candidats pour la mise en situation professionnelle. Un parc machines dédié à l'usinage des pièces avec systèmes d'aspiration et de filtration des poussières intégrés. Une zone dédiée à l'assemblage et au montage avec mise à disposition de systèmes d'aspiration mobiles au poste de travail. Une zone dédiée à la pulvérisation. Une zone dédiée à la pose et l'installation avec mise à disposition de systèmes d'aspiration mobiles au poste de travail.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. Les locaux sont équipés en alimentation en air comprimé et électrique pour le fonctionnement des machines collectives ou individuelles. Les aires de travail devront être suffisamment éclairées, dégagées et espacées les unes des autres. Prévoir les zones de circulation.
Questionnaire professionnel	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. La disposition des tables est réalisée de manière à permettre la libre circulation et la surveillance.
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAG	RE	TP-00288	06	10/02/2022	02/03/2023	29/42

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Un poste de travail pour chaque machine stationnaire.	1	Le parc machines est mutualisé. Toutefois pour des raisons de sécurité et d'équité les machines sont utilisées à tour de rôle par les candidats.
	1	Surface de pose de 5 m ² pour la pose et l'installation.	1	Sans objet
Machines	1	Dégauchisseuse.	16	Minimum : Largeur utile de travail 410 mm.
	1	Entraîneur pour toupie.	8	Tête pivotante spatiale. 3 rouleaux d'entrée en caoutchouc mi-dur. Variateur 3,0 - 8,0 m / mn.
	1	Machine automatique de perçage et d'insertion.	8	Mécanisme de perçage interchangeable série de perçage Système 32. Mécanisme de perçage interchangeable charnière avec mandrin. Extension de table Règle de butée.
	1	Machine portative : Ponceuse orbitale 150 mm.	8	Sans objet.
	1	Machine portative : Affleureuse.	4	Diamètre de l'outil : 25 mm. Puissance minimum : 530 W.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAG	RE	TP-00288	06	10/02/2022	02/03/2023	30/42

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Machine portative : Aspirateur.	4	Classe M (EN60335-2-69). Compatible machines portatives.
	1	Machine portative : Fraiseuse à domino.	8	Puissance mini : 420 W. Diamètre outil : 4,5,6,8,10 mm. Profondeur de coupe : 30 mm. Réglage guide : 0 à 90°.
	1	Machine portative : Fraiseuse à lamelles.	4	Diamètre de l'outil : 110 mm. Profondeur de coupe : 20 mm. Réglage du guide : 0 à 90°.
	1	Machine portative : Rail de guidage scie plongeante.	8	Longueur mini : 1400 mm.
	1	Machine portative : Scie à onglets radiale.	8	Puissance mini : 1000 W. Diamètre de lame mini : 190 mm. Coupe 300 x 52 mm à 90°.
	1	Machine portative : Scie circulaire plongeante.	8	Profondeur de 0 à 56 mm à 90°. Profondeur de 0 à 40 mm à 45°.
	1	Machine portative : Scie circulaire.	16	Profondeur maxi de coupe : 55 mm à 90°.
	1	Machine portative : Visseuse sans fil.	2	2 batteries, chargeur, coffret. Alimentation : 12 V - 2 Ah. Vitesse rotation 0 / 400 tr/mn 0 / 1500 tr/mn. Mandrin 10 MM.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAG	RE	TP-00288	06	10/02/2022	02/03/2023	31/42

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Machine portative : Tourillonneuse.	16	Sans objet.
	1	Machine portative : Plaqueuse de chants portative.	16	Façonnage des chants de panneaux avec chants en bois, plastique ou composites. Façonnage des chants de pièces simples à angle droit jusqu'à la forme libre complexe.
	1	Plaqueuse de chants stationnaire.	16	Epaisseur des chants 0,4 - 2 mm. Epaisseur des panneaux 10 – 45 mm.
	1	Raboteuse.	16	Minimum : Largeur utile de travail 410 mm
	1	Scie à format.	16	Hauteur de coupe à 90° / 45° 150 mm / 108 mm. Inclinaison d'arbre 90° - 45°. Capacité de coupe en parallèle 1300 / 1525 mm. Longueur de coupe mini 3200 mm. Guide butée tronçonner inclinable guide d'onglets. Guide d'onglets sur chariot. Lecture digitale de l'inclinaison. Contrôle numérique de monte et baisse de la lame.
	1	Scie à panneaux verticale.	16	Hauteur mini de coupe verticale

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAG	RE	TP-00288	06	10/02/2022	02/03/2023	32/42

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
				2100 mm. Coupe mini horizontale 4000 mm. Rouleaux d'appui. Inciseur avec lame au carbure. Afficheur digital pour l'axe horizontal et vertical. Variateur de vitesse.
	1	Toupie.	8	Equipement : • Guide à barrette de sécurité. • Guide de travail à l'arbre pour exécuter en toute sécurité les opérations de profilage courbe à la toupie.
Outils / Outillages	1	Caisse à outils.	1	Sans objet.
	1	Jeu de mèches carbure droite et chanfrein.	16	Pour affleureuse.
	1	Jeu de mèches droite et gauche : • Diamètre : 5, 6; 8,10,15,20 et 35 mm. • Longueur : 57 et 70 mm.	16	Compatibilité avec machine automatique de perçage et d'insertion d'atelier.
	1	Lot de : - 4 serre-joints dormants avec capacité de serrage de 1500 mm. - 8 serre-joints à pompe à rotule (observations).	4	- 2 serre-joints à pompe à rotule de 400 mm saillie de 80 mm. - 2 serre-joints à pompe à rotule de 600 mm saillie de 80 mm.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAG	RE	TP-00288	06	10/02/2022	02/03/2023	33/42

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
		- 2 presses à ruban.		- 2 serre-joints à pompe à rotule de 800 mm saillie de 100 mm. - 2 serre-joints à pompe à rotule de 1000 mm saillie de 100 mm.
	1	Lot outils (Crayon mine tendre, craie, ruban 3m, double-mètres pliant, jeu de ciseaux à bois, scie égoïne coupe fine, monture de scie à métaux, couteau à lame rétractable, maillet caoutchouc, marteau de menuisier, tournevis porte-embouts ¼" magnétique, jeu d'embouts de vissage assortis, jeu de clés mâles 6 pans, tenaille russe, brosse plate nylon, etc.).	1	Pour caisse à outils.
	1	Lot outils de réglage et contrôle.	8	Règle de toupilleur, règleur HEBOR, jauge de profondeur, pied à coulisse 1/100eme, réglets, rapporteur d'angle.
	1	Porte-outils à feuilurer extensible de 30 à 60 mm.	16	Plaquettes carbures.
	1	Porte-outils à géométrie variable.	16	Plaquettes carbures.
	1	Porte-outils à rainurer extensible de 5 à 9.5 mm.	16	Plaquettes carbures.
	1	Porte-outils à rainurer extensible de 8 à 15.5 mm.	16	Plaquettes carbures.
	1	Porte-outils hélicoïdal à calibrer avec guide à billes.	16	Coupe progressive. Plaquettes carbures. Diamètre mini 80 mm. Hauteur mini 100 mm.
Équipements	1	Table pour montage.	2	Dimensions plateau : 2500 x 1220 mm.
	1	Table pour ponçage / égrenage.	16	Sans objet.
	1	Ecran d'ordinateur.	1	15 ou 22 pouces.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAG	RE	TP-00288	06	10/02/2022	02/03/2023	34/42

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Ordinateur individuel de bureau PC Windows dont les caractéristiques respectent les recommandations minimales des éditeurs des logiciels. Ports USB indispensables. Les espaces mémoire accessibles au candidat sont formatés et 50 Go minimum sont disponibles.	1	L'ordinateur doit être vidé de tout fichier de travail avant le démarrage de la session.
	1	Imprimante A4 A3.	16	En réseau.
	1	Suite bureautique.	1	Excel (tableur), Word (traitement de texte), PowerPoint (présentations).
	1	Logiciel de DAO.	1	Le logiciel doit être initialisé à l'état par défaut de l'éditeur : paramètres utilisateurs, gabarits, bibliothèques, fichiers modèles.
	1	Lot de périphériques d'ordinateur : Clavier AZERTY + Souris.	1	Sans objet
	1	Table suffisamment grande pour accueillir l'écran, les périphériques.	1	Sans objet
	1	Chaise de bureau.	1	Ergonomique.
	1	Tableau avec ses consommables. Il peut être blanc (exemple : Velléda), en ardoise ou en papier. Il peut être mural ou chevalet.	16	Cette ressource peut être utilisée lors de l'entretien technique.
	1	Cabine de peinture pour l'application de vernis équipée d'un pistolet à pulvérisation d'air pneumatique à alimentation par gravité avec un compresseur silencieux et d'un chariot mobile de séchage.	16	Option 1
	1	Un simulateur peinture permettant d'exécuter le geste professionnel.	16	Option 2
Équipements de protection individuelle (EPI) ou collective	1	Protection auditive à usage unique.	1	Conforme à la norme EN 352-2.
	1	Chaussures de sécurité.	1	Conforme à la norme EN ISO 20235.
	1	Gants manutention.	1	Conforme à la norme EN 388.
	1	Lunettes de protection.	1	Conforme aux normes EN 166 et EN 170.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAG	RE	TP-00288	06	10/02/2022	02/03/2023	35/42

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Masque jetable pliable classe FFP2.	1	Conforme à la norme EN 149-1.
Matières d'œuvre	1	Lot de bois et panneaux dérivés.	1	Sans objet.
	1	Lot de consommables (Vis, pointes, colles, mastics, chiffons, etc.).	1	Sans objet.
	1	Lot de quincailleries agencement (Ferrures d'assemblage, charnières invisibles, poignées, etc.).	1	Sans objet.
	1	Lot de quincailleries bâtiment (Fiches, paumelles, serrures, etc.).	1	Sans objet.
	1	Lot de fournitures de bureau : 1 gomme, 2 crayons et 20 feuilles blanches format A4.	1	Sans objet.
Documentations	1	Fiches sécurité machines stationnaires et portatives.	16	Sans objet.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAG	RE	TP-00288	06	10/02/2022	02/03/2023	36/42

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Menuisier agenceur est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

	Menuisier agenceur Arrêté du 22/08/2016		Menuisier agenceur Arrêté du 03/02/2022
CCP	Installer et équiper un aménagement d'espace à usage d'habitation	CCP	Poser et installer des équipements et éléments mobiliers d'un agencement intérieur à usage privé ou professionnel.
CCP	Aucune correspondance	CCP	Préparer et réaliser des finitions courantes sur le mobilier d'un agencement intérieur à usage privé ou professionnel.
CCP	Réaliser un aménagement d'espace à usage d'habitation	CCP	Fabriquer des éléments d'un agencement intérieur à usage privé ou professionnel.
CCP	Fabriquer et installer un agencement d'espace à usage professionnel		

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAg	RE	TP-00288	06	10/02/2022	02/03/2023	37/42

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer que le candidat possède :

- la compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;
- la connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MAg	RE	TP-00288	06	10/02/2022	02/03/2023	39/42

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

